



NOM et Prénom de l'Adoptant : .....

Pseudo Messenger : .....

Présidente de l'Association : **FOURMENTEL Roxane**Messenger : **Gaspard et Luna** ou Mail : **hello@gaspardetluna.fr**

ADOPTION de ..... devenu.e .....

Né.e le : ..... / ..... /20 ..... ☐ Mâle ☐ Femelle ☐ Stérilisé.e

Couleur : ..... N° Icad : .....

Signes particuliers : .....

**Documents remis avec le présent contrat (barrer si non fourni)**☐ Certificat Vétérinaire - ☐ Test FIV-FelV (\*) - ☐ Carnet de Santé - ☐ Etiquettes I-Cad

(\*) pour les chatons uniquement, test réalisé sur la maman .....

**SVP, Remplir en lettres capitales :**

Je soussignée, présidente de l'Association, confie ce jour l'animal précité à :

NOM Prénom : .....

(factultatif) né.e le ..... à .....

Certificat d'engagement signé le ..... / ..... /20 ..... remis ici à l'association.

Adresse .....

Code Postal ..... Commune.....

Téléphone 0 ..... ou 0 .....

Adresse mail ..... @ .....

Le ..... / ..... /20 .....

Pour la Présidente , la Famille d'Accueil:  
NOM Prénom, n° TéléphoneSignature de l'adoptant.e (**recto + verso**)☐ Remise d'un chèque de caution de **130 €** daté, signé d'aujourd'hui à l'ordre de l'Association Gaspard et Luna☐ Chèque ..... € pour participation aux frais de mise en règle (= frais d'adoption et vaccins)dont ..... € pour primo-vaccin ☐ Typhus (T) + ☐ Coryza (C) + ☐ Leucose (L)dont ..... € pour rappel vaccin ☐ Typhus (T) + ☐ Coryza (C) + ☐ Leucose (L)Optionnel (cochez si nécessaire) :+ ☐ Chèque ..... € pour stérilisation **à faire au plus tard pour le** .....

Le chèque de stérilisation sera encaissé à la réalisation de l'intervention à faire réaliser par la clinique de

☐ Louhans (Les Alizés) ☐ Bracon (Entre les Forts) ☐ Sellières (La Brenne)

## Conditions d'adoption à lire, discuter et signer

**Association Gaspard et Luna – siège : Mairie – 44 place de l'Église 39570 PERRIGNY**

**Adresse Postale : chez Nicole MARTINHEM - 2 rue du Parc 25320 MONTFERRAND LE CHATEAU**

En cas de non respect des conditions contractuelles ci-dessous, l'adoptant.e autorise l'Association à récupérer l'animal.

L'adoptant.e reconnaît avoir lu et signé le certificat d'engagement et de connaissance mentionné au recto. L'Association Gaspard et Luna remet un certificat de bonne santé apparente et/ou un carnet de santé établi.s par un vétérinaire. Si l'animal revient à l'Association, quelle qu'en soient la raison et les circonstances, l'adoptant.e accepte que l'animal ne lui soit pas rendu dans le cas où les engagements pris dans le présent contrat n'auraient pas été respectés. L'adoptant.e ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement des frais qu'il aura engagés pendant la durée pendant laquelle l'animal aura été sous sa garde. Si l'animal a subi des mauvais traitements, ou a été victime de négligence(s), l'Association se réserve le droit de réclamer au responsable un remboursement des frais de soins vétérinaires qui s'en suivraient.

L'adoptant.e s'engage à laisser à son compagnon un accès libre à son logement. Il ne devra en aucun cas le mettre en cage, le confiner dans un endroit exigu et ne le maintiendra jamais attaché. L'adoptant.e s'engage à sécuriser portes, fenêtres, balcons, vélux, terrasse et dans la mesure du possible raisonnable, son jardin. **Il est porté à la connaissance de l'adoptant qu'il est fortement déconseillé d'utiliser un harnais pour promener l'animal à l'extérieur. De même, les colliers avec clochette sont à proscrire, de même que les colliers non munis d'un élastique lui permettant de se dégager en cas de besoin.**

L'Association œuvre contre la prolifération des animaux qui entraîne des abandons de chatons. L'adoptant.e ne peut donc pas destiner son compagnon à la reproduction. Si l'animal lui est remis non encore stérilisé, **l'adoptant.e s'engage à faire procéder à une stérilisation par un vétérinaire dès que cela sera possible en fonction du poids, de l'âge et de l'état de santé de l'animal (environ 6 mois). Dans ce cas, une date limite à respecter est indiquée au recto.** Pour assurer le contrôle de ce point pour tout animal remis non stérilisé, l'adoptant.e remet ce jour un chèque de caution de **130 €** (cent trente euros) à l'ordre de « Association Gaspard et Luna ». Ce chèque sera rendu lors de la présentation du certificat de stérilisation établi par un vétérinaire et portant le n° I-Cad de l'animal. Une relance simple par email ou message Messenger sera envoyée à l'adoptant.e une dizaine de jours avant la date limite de stérilisation convenue au recto pour demander la date du rendez vous pris chez un vétérinaire. L'adoptant.e accepte expressément **qu'en cas d'absence de réponse satisfaisante à ce message sous 7 jours, le chèque de caution soit encaissé.**

**L'adoptant.e reconnaît que l'animal reste identifié au nom de l'Association Gaspard et Luna (puce électronique) pendant une période d'essai de ..... jours** permettant à l'adoptant.e de renoncer à son adoption sans avoir de formalité particulière à accomplir. L'association rendra les sommes versées au retour de l'animal muni de tous ses papiers.

L'adoptant.e accepte en outre que l'Association ne procède au transfert de propriété définitif dans le fichier national ICAD que lorsque la totalité des frais d'adoption détaillés au recto aura été encaissée et sous réserve bien sûr que toutes les autres conditions ci-dessus édictées puissent être vérifiées. **Si le paiement des frais est étalé sur plus d'un mois, les coordonnées de l'adoptant.e seront servies dans I-Cad dans la rubrique « adresse temporaire » dès le départ de l'animal de sa Famille d'Accueil.** Dès le changement définitif de détenteur de la puce enregistré par l'Association, I-Cad enverra un email à l'adoptant.e avec un identifiant de connexion pour créer et gérer son espace détenteur. **L'adoptant.e est informé.e qu'il lui faudra modifier les informations à chaque changement d'adresse (postale/mail) ou de numéro.s de téléphone.**

L'adoptant.e s'engage moralement à donner des nouvelles (et si possible des photos) de son compagnon à l'Association dont les coordonnées figurent en première page de ce contrat. Il accepte que l'Association prenne des nouvelles de son compagnon.

En cas de vice rédhibitoire, l'action en garantie est encadrée par les seules dispositions des articles L213-1 et suivants et R213-2 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). La prise en charge (par un de nos vétérinaires partenaires **exclusivement**) sera faite uniquement après accord écrit **préalable** de l'Association. Le numéro Icad sera vérifié par le vétérinaire avant toute prise en charge.

Le ...../...../20.....

Mention manuscrite « **Lu, discuté et Approuvé** » + signature : .....